

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

9^e séance, 17^e année

**Province de Québec
Commission scolaire des Navigateurs
Lévis**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Navigateurs, tenue le 14 avril 2015, à 17 h 30, au centre administratif, 1860, 1^{re} Rue, Lévis, sous la présidence de monsieur François Caron.

Membres du comité exécutif présents :

Monsieur François Caron, président du comité exécutif et du conseil des commissaires
Madame Pascale Bélanger, vice-présidente du comité exécutif
Madame Lynda Bilodeau, commissaire
Monsieur Jérôme Demers, commissaire-parent
Monsieur François-Yves Dubé, vice-président du conseil des commissaires

Membre du comité exécutif absent :

Monsieur Michel Bédard, commissaire

Membres du personnel administratif présents :

Madame Esther Lemieux, directrice générale
Monsieur Bertin Fillion, directeur général adjoint et directeur des Services des ressources financières et des Services du transport
Monsieur Benoît Langlois, directeur général adjoint
Madame Guylaine Giguère, secrétaire générale
Monsieur Dany Deschênes, directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Pierre Gaumont, directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Recueillement

1.2 Ouverture de la séance ordinaire par le président

Après un moment de recueillement, le président déclare la séance ordinaire du comité exécutif en date du 14 avril 2015 ouverte à 17 h 34.

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du comité exécutif ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale confirme qu'il y a quorum.

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lynda Bilodeau et résolu :

DE RETIRER les points 2.14 – École des Mousserons – Remplacement du système de régulation automatique – Adjudication de contrat et 2.15 – École de la Chanterelle – Remplacement du système de régulation automatique – Adjudication de contrat;

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

D'ADOPTER l'ordre du jour **modifié** suivant :

1.0 Préliminaires

- 1.1 Recueillement
- 1.2 Ouverture de la séance ordinaire par le président
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 10 mars 2015
- 1.6 Correspondance
- 1.7 Interventions du public et période de questions

2.0 Décisions

- 2.1 Mandat d'achats regroupés de fournitures d'équipements de réseautique du Centre collégial des services regroupés – Adhésion
- 2.2 École De l'Auberivière – Remplacement partiel de la maçonnerie – Adjudication de contrat
- 2.3 École de la Ruche – Réfection du pavage du stationnement et de la cour d'école – Adjudication de contrat
- 2.4 École de la Source – Réfection de l'asphalte et de la cour d'école – Adjudication de contrat
- 2.5 Centre d'éducation des adultes des Navigateurs – Lévis – Remplacement complet de la maçonnerie – Adjudication de contrat
- 2.6 École des Moussaillons – Remplacement partiel des portes et des fenêtres – Adjudication de contrat
- 2.7 École secondaire Guillaume-Couture – Réfection partielle de la maçonnerie – Adjudication de contrat
- 2.8 École Sainte-Marie – Réfection de la toiture haute – Adjudication de contrat
- 2.9 Centre d'éducation des adultes des Navigateurs – Saint-Romuald – Remplacement complet de la toiture – Adjudication de contrat
- 2.10 École de la Clé-du-Boisé – Remplacement complet de la toiture – Adjudication de contrat
- 2.11 École du Boisé – Réfection complète de la toiture – Adjudication de contrat
- 2.12 Centre de formation professionnelle Gabriel-Rousseau – Agrandissement du stationnement 2014-2015 – Adjudication de contrat
- 2.13 Achat de lecteurs d'humidité, de température, de CO2 et leurs composantes – Adjudication de contrat
- 2.14 Achat d'une presse numérique et location de photocopieurs à haut volume – Adjudication de contrat
- 2.15 Centre national de conduite d'engins de chantier – Achat de deux boteurs à cabine avancée Komatsu D39PX-23 – Contrat de gré à gré – Adjudication de contrat

3.0 Information

Aucun point

4.0 Questions diverses

- 4.1 Questions et messages des commissaires

5.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

CE-14-15-072

1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 10 mars 2015

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 10 mars 2015 a été transmis à tous les membres du comité exécutif le 10 avril 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Pascale Bélanger et résolu :

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 10 mars 2015 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.6 Correspondance

Aucune correspondance

1.7 Interventions du public et période de questions

Aucune intervention

2.0 DÉCISIONS

2.1 Mandat d'achats regroupés de fournitures d'équipements de réseautique du Centre collégial des services regroupés – Adhésion

ATTENDU que la Commission scolaire des Navigateurs (CSDN) retire des bénéfices d'un processus d'achats regroupés tel celui offert par le Centre collégial des services regroupés (CCSR);

ATTENDU que la CSDN doit renouveler ses équipements de réseautique dans les prochaines années;

ATTENDU que la mesure 50730 (Technologie de l'information et des communications dans les écoles du Québec) exige que les achats soient effectués en participant à un achat regroupé;

ATTENDU que le mandat de fournitures d'équipements de réseautique confié au CCSR est d'une durée de trois ans, mais celui-ci pourra être réévalué annuellement à la date anniversaire du contrat;

ATTENDU que la dirigeante d'organisme, madame Esther Lemieux, autorise le contrat à commandes attribué à un ou plusieurs fournisseurs retenus dont le prix soumis n'excède pas plus de 10 % le prix le plus bas (art. 18 du *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics* C-65.1, r 2) afin d'optimiser nos investissements en formations et en outils de gestion sur les équipements acquis au mandat précédent;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lynda Bilodeau et résolu :

QUE la CSDN adhère au mandat d'achats regroupés de fournitures d'équipements de réseautique du CCSR;

QUE le directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications, monsieur Pierre Gaumont, soit autorisé à signer le mandat confié au CCSR et tout autre document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-14-15-073
SRTIC

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

Monsieur Jérôme Demers arrive. Il est 17 h 37.

**CE-14-15-074
SRM**

**2.2 École De l'Auberivière – Remplacement partiel de la maçonnerie –
Adjudication de contrat**

ATTENDU l'appel d'offres public #150311-42 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour le remplacement partiel de la maçonnerie de l'École De l'Auberivière;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 31 mars 2015 ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert au document joint;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme Robitaille Larouche Déry, Architectes;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Pascale Bélanger et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise Lévis Construction inc., de Lévis, le contrat pour les travaux de remplacement partiel de la maçonnerie de l'École De l'Auberivière, d'une somme de 306 615 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-14-15-075
SRM**

**2.3 École de la Ruche – Réfection du pavage du stationnement et de la
cour d'école – Adjudication de contrat**

ATTENDU l'appel d'offres #150305-33 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour la réfection du pavage du stationnement et de la cour de l'École de la Ruche;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 26 mars 2015 ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert au document joint;

ATTENDU la volonté du soumissionnaire le plus bas à se désister du présent appel d'offres;

ATTENDU que conformément aux documents d'appel d'offres la Commission scolaire des Navigateurs a le pouvoir d'exercer son droit de saisir le cautionnement établi à 10 % de la valeur de la soumission;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme Les Services exp. inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lynda Bilodeau et résolu :

D'AUTORISER le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, à signer le document de quittance envers l'entrepreneur Construction & Pavage Portneuf inc., conditionnel à la réception d'une compensation financière établie à 10 % de la valeur de la soumission;

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise Gilles Audet Excavation inc., le contrat pour les travaux de réfection du pavage du stationnement et de la cour de l'École de la Ruche, d'une somme de 171 350 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document résultant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-14-15-076
SRM**

2.4 École de la Source – Réfection de l'asphalte de la cour d'école – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres #150305-32 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour la réfection de l'asphalte de la cour de l'École de la Source;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 26 mars 2015 ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert au document joint;

ATTENDU la volonté du soumissionnaire le plus bas à se désister du présent appel d'offres;

ATTENDU que conformément aux documents d'appel d'offres la Commission scolaire des Navigateurs a le pouvoir d'exercer son droit de saisir le cautionnement établi à 10 % de la valeur de la soumission;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme Les Services exp. inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

D'AUTORISER le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, à signer le document de quittance envers l'entrepreneur Construction & Pavage Portneuf inc., conditionnel à la réception d'une compensation financière établie à 10 % de la valeur de la soumission;

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise Construction Lemay inc., le contrat pour la réfection de l'asphalte de la cour de l'École de la Source, d'une somme de 80 887 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document résultant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-14-15-077
SRM**

2.5 Centre d'éducation des adultes des Navigateurs - Lévis – Remplacement complet de la maçonnerie – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public #150311-41 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour le remplacement complet de la maçonnerie au Centre d'éducation des adultes des Navigateurs - Lévis;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 31 mars 2015 ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert au document joint;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme Robitaille Larouche Déry, Architectes;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lynda Bilodeau et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise Lévis Construction inc., de Lévis, le contrat pour les travaux de remplacement complet de la maçonnerie du Centre d'éducation des adultes des Navigateurs - Lévis, d'une somme de 378 741 \$, excluant les taxes, le

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-14-15-078
SRM**

2.6 École des Moussaillons – Remplacement partiel des portes et des fenêtres – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public #150311-43 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requerrait des soumissions pour le remplacement partiel des portes et des fenêtres de l'École des Moussaillons;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 31 mars 2015 ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert au document joint;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme Robitaille Larouche Déry, Architectes;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Pascale Bélanger et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise Les Constructions A. Carrier inc., de Québec, le contrat pour les travaux de remplacement partiel des portes et des fenêtres de l'École des Moussaillons d'une somme de 227 400 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-14-15-079
SRM**

2.7 École secondaire Guillaume-Couture – Réfection partielle de la maçonnerie – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public #150304-24 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requerrait des soumissions pour la réfection partielle de la maçonnerie de l'École secondaire Guillaume-Couture;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 24 mars 2015 ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert au document joint;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme Diane Gervais Architecte;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à Les entreprises Proteau & Garneau inc., de Québec, le contrat pour les travaux de réfection partielle de la maçonnerie de l'École secondaire Guillaume-Couture, d'une somme de 188 100 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

**CE-14-15-080
SRM**

2.8 École Sainte-Marie – Réfection de la toiture haute – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public #150304-26 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour la réfection de la toiture haute de l'École Sainte-Marie;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 26 mars 2015 ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert au document joint;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme Diane Gervais Architecte;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à Les Entreprises J. Chabot inc., de Québec, le contrat pour les travaux de réfection de la toiture haute de l'École Sainte-Marie, d'une somme de 63 500 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-14-15-081
SRM**

2.9 Centre d'éducation des adultes des Navigateurs – Saint-Romuald – Remplacement complet de la toiture – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public #150306-35 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour le remplacement complet de la toiture du Centre d'éducation des adultes des Navigateurs – Saint-Romuald.

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 27 mars 2015 ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert au document joint;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme AC/a architecture inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Pascale Bélanger et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise Toitures Steeve Arbour inc., de Québec, le contrat pour les travaux de remplacement complet de la toiture du Centre d'éducation des adultes des Navigateurs – Saint-Romuald, d'une somme de 134.400 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-14-15-082
SRM**

2.10 École de la Clé-du-Boisé – Remplacement complet de la toiture – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public #150306-37 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour le remplacement complet de la toiture de l'École de la Clé-du-Boisé.

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 27 mars 2015 ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert au document joint;

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme AC/a architecture inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lynda Bilodeau et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise Toitures Falardeau inc. de Québec, le contrat pour les travaux de remplacement complet de la toiture de l'École de la Clé-du-Boisé, d'une somme de 482 800 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-14-15-083
SRM**

2.11 École du Boisé – Réfection complète de la toiture – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public #150304-23 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour la réfection complète de la toiture de l'École du Boisé.

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 24 mars 2015 ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert au document joint;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme Diane Gervais Architecte;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Pascale Bélanger et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise Select Toiture inc., de Lévis, le contrat pour les travaux de réfection complète de la toiture de l'École du Boisé, d'une somme de 267 950 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-14-15-084
SRM**

2.12 Centre de formation professionnelle Gabriel-Rousseau – Agrandissement du stationnement 2014-2015 – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public #150323-40 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour l'agrandissement du stationnement du Centre de formation professionnelle Gabriel-Rousseau;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 8 avril 2015 ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert au document joint;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme Tetra Tech QB inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lynda Bilodeau et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à Excavation Jos Pelletier (2007) inc., de Lévis, le contrat pour les travaux d'agrandissement du stationnement du Centre de formation professionnelle Gabriel-Rousseau, au montant de ~~334 000 \$~~, excluant les

334 800 \$.

J.C. B

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-14-15-085
SRM**

2.13 Achat de lecteurs d'humidité, de température, de CO₂ et leurs composantes – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres #150303-39 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour l'achat de lecteurs d'humidité, de température, de CO₂ et leurs composantes;

ATTENDU l'ouverture de soumissions réalisée le 19 mars 2015 ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert au document joint et pour laquelle une seule soumission a été reçue;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par monsieur Jean-François Lemieux, régisseur aux Services des ressources matérielles;

ATTENDU l'autorisation obtenue auprès de la dirigeante d'organisme comme prévu au « *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics* » en raison de l'obtention d'une seule soumission;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Pascale Bélanger et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise Les Contrôles A.C. inc., de Lévis, le contrat pour l'achat de lecteurs d'humidité, de température, de CO₂ et leurs composantes, au montant de 150 790 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres, celle-ci ayant présenté la seule soumission conforme;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-14-15-086
SRM**

2.14 Achat d'une presse numérique et location de photocopieurs à haut volume – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public #150318-48 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour l'achat d'une presse numérique et la location de photocopieurs à haut volume;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 8 avril 2015 ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert au document joint;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par monsieur Denis Brousseau, agent d'administration aux Services des ressources matérielles;

ATTENDU l'autorisation de la dirigeante d'organisme madame Esther Lemieux, d'octroyer le contrat pour un terme de 48 mois en raison des économies générées pour ce type d'équipement en vertu d'une telle durée;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lynda Bilodeau et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise Solutions d'affaires Konica Minolta (Canada) ltée, le contrat pour l'achat

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

d'une presse numérique, au montant de 47 926 \$ avec un coût unitaire à la copie de 0,0044 \$ excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise Solutions d'affaires Konica Minolta (Canada) ltée, le contrat pour la location de deux photocopieurs monochromes pour un terme de 48 mois (4 ans), au montant de 84 618,72 \$ avec un coût unitaire à la copie de 0,0044 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise Solutions d'affaires Konica Minolta (Canada) ltée, le contrat pour la location d'un photocopieur couleur pour un terme de 48 mois (4 ans), au montant de 9 033,60 \$ avec un coût unitaire à la copie de 0,049 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-14-15-087
SRM**

2.15 Centre national de conduite d'engins de chantier – Achat de deux boteurs à cabine avancée Komatsu D39PX-23 – Contrat de gré à gré - Adjudication de contrat

ATTENDU que la Commission scolaire des Navigateurs peut, en vertu de l'article 28 du *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics*, octroyer un contrat de gré à gré pour « *des activités d'enseignement* »;

ATTENDU la négociation de gré à gré avec la compagnie Équipement SMS pour la fourniture de deux boteurs industriels Komatsu D39PX-23 destinée au Centre national de conduite d'engins de chantier, et l'échange d'un boteur usagé D39PX-21 - 2008;

ATTENDU l'entente convenue avec la compagnie Équipement SMS de Saint-Augustin-de-Desmaures, au montant 250 000 \$ avec échange d'un boteur usagé avec remise de 30 000 \$ en date du 25 mars 2015;

ATTENDU l'argumentaire développé par la direction du Centre national de conduite d'engins de chantier, l'analyse de ladite proposition réalisée par la direction dudit centre et la recommandation qui en découle, tel qu'il appert au document joint;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Pascale Bélanger et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à la compagnie Équipement SMS, de Saint-Augustin-de-Desmaures, un contrat, de gré à gré, en vertu de l'article 28 du « *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics* », pour la fourniture de deux boteurs industriels Komatsu D39PX-23, pour un montant de 250 000 \$ taxes non incluses et procède à l'échange d'un boteur usagé D39PX-21 - 2008 avec remise de 30 000 \$;

QUE selon l'article 708.2 du *Règlement interne relatif à la délégation de pouvoirs*, la directrice générale autorise la disposition du boteur usagé D39PX-21 – 2008;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

3.0 INFORMATION

Aucun point

4.0 QUESTIONS DIVERSES

4.1 Questions et messages des commissaires

Aucune question

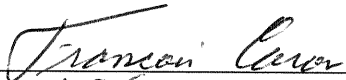
CE-14-15-088

5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

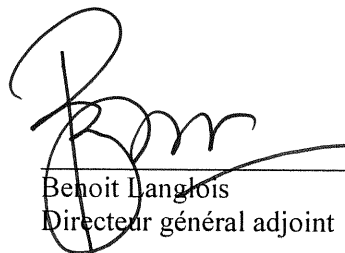
IL EST PROPOSÉ PAR madame François-Yves Dubé et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 18 h 07.

ADOPTÉE à l'unanimité



François Caron
Président



Benoit Langlois
Directeur général adjoint